

# AMNESTY INTERNATIONAL

## DÉCLARATION PUBLIQUE

AI Index: AFR 43/005/2008 (Document Public)  
17 septembre 2008

### **Niger: Moussa Kaka est muselé depuis un an de manière totalement arbitraire**

Le 20 septembre, cela fera un an que le journaliste nigérien, Moussa Kaka, est détenu à Niamey, la capitale du Niger, uniquement pour avoir exercé son métier de journaliste. Le maintien en détention de Moussa Kaka démontre la volonté des autorités nigériennes de faire pression sur la justice en contestant toute décision prise par des juges indépendants afin de punir un journaliste qui a toujours exercé sa profession de manière libre et indépendante.

Moussa Kaka est incarcéré depuis septembre 2007 pour « *complicité d'atteinte contre l'autorité de l'Etat* », crime passible de l'emprisonnement à perpétuité, en raison de ses liens présumés avec le Mouvement des Nigériens pour la justice (MNJ), un mouvement d'opposition touareg qui a pris les armes contre le gouvernement en février 2007. Amnesty International considère Moussa Kaka comme un prisonnier d'opinion et réitère son appel à sa libération immédiate et inconditionnelle.

En dépit de plusieurs décisions de justice demandant tout d'abord sa libération provisoire puis sa remise en liberté suite à une ordonnance de non-lieu, le procureur de la république a systématiquement déposé appel afin d'empêcher la libération de ce journaliste.

À trois reprises, une décision judiciaire favorable à Moussa Kaka a été bloquée par un appel du Parquet. Celui-ci a ainsi d'abord dessaisi le premier juge d'instruction chargé de ce dossier qui avait, en octobre 2007, jugé illégaux et donc non recevables les enregistrements d'écoutes téléphoniques qui constituaient les seuls éléments à charge contre ce journaliste.

L'affaire a ensuite été confiée au doyen des juges d'instruction qui a décidé dans un premier temps, en juin 2008, d'accorder une liberté provisoire à Moussa Kaka puis qui a signé, le 23 juillet 2008, une ordonnance de non-lieu. Le Parquet a fait appel de ces deux décisions.

Lors d'une audience, le 16 septembre 2008, le Parquet a demandé la requalification de l'infraction reprochée à Moussa Kaka qui passerait ainsi de crime à un délit (« *acte tendant à nuire à la défense nationale* »), passible d'une peine de un à cinq ans d'emprisonnement. L'avocat de Moussa Kaka a demandé la confirmation de l'ordonnance de non-lieu et la remise en liberté de son client. Le tribunal doit rendre son verdict le 7 octobre 2008.

Amnesty International dénonce l'acharnement des autorités nigériennes contre Moussa Kaka est estime qu'il s'agit-là, au-delà de ce cas particulier, d'une volonté délibérée de museler la liberté d'expression en intimidant et en arrêtant les journalistes qui osent parler librement de la situation dans le nord du pays. Amnesty International appelle les autorités à cesser ces intimidations et à démontrer leur volonté de respecter la liberté de la presse.

END/